

# Exploitants agricoles : prolongation d'un an des certiphytos arrivant à échéance



© 2025 Les Echos Publishing

Les agriculteurs qui utilisent des produits phytosanitaires doivent être titulaires d'un certificat, appelé certiphyto, qui atteste de leurs connaissances suffisantes pour utiliser ces produits en toute sécurité et en réduire l'usage. Délivré par la Draaf, ce certificat est valable pendant 5 ans. Au bout de 5 ans, les agriculteurs doivent donc le renouveler soit en passant le test dédié, soit en suivant la formation prévue à cette fin.

À ce titre, dans le cadre du moratoire prévu par les pouvoirs publics sur le conseil stratégique phytosanitaire (CSP), et en attendant que de nouvelles règles en la matière soient édictées, la durée de validité des certiphytos relevant de la catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément » (DENSA), c'est-à-dire ceux dont les agriculteurs ont besoin, avait été prolongée d'un an lorsqu'ils arrivaient à échéance entre le 10 avril 2024 et le 1<sup>er</sup> mai 2025.

**Exemple :** un certiphyto DENSA expirant le 15 mars 2025 est valable jusqu'au 15 mars 2026.

Cette mesure vient d'être reconduite pour les certiphytos dont

la validité arrivera à échéance entre le 2 mai 2025 et le 1<sup>er</sup> mai 2026.

En pratique, les détenteurs d'un tel certificat pourront donc acheter et utiliser des produits phytopharmaceutiques un an après sa date d'échéance en toute légalité, sans avoir à accomplir la moindre formalité, le certificat arrivant à échéance entre le 10 avril 2024 et le 1<sup>er</sup> mai 2026 faisant foi.

[Décret n° 2025-222 du 7 mars 2025, JO du 9](#)

© 2025 Les Echos Publishing